

## **Indemnisation des pertes financières Commission de recommandation**

Dans le cadre de l'ordonnance COVID-19 Culture, les analyses des demandes d'indemnisations menées par le service de la culture sont complétées par le regard d'une commission de recommandation. Cette dernière est composée de :

- Mme Edith Aubron Marullaz, députée PLR
- Mme Laurence Vaucher, députée PS
- Mme Luana Di Trapani, coordinatrice de la Case à Chocs
- Monsieur Raphaël Comte, président de la Fondation Arc en Scène et président du Conseil de Fondation de l'Académie de Meuron

SCNE/2021